

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005

Réf dossier n° PM18101202



Type de bien : Maison individuelle

Adresse du bien :

Campagnac

46240 MONTFAUCON

Donneur d'ordre Propriétaire

SCI MGH représentée par Mr LAVERDET SCI MGH représentée par Mr LAVERDET

46240 MONTFAUCON 46240 MONTFAUCON

<u>Date de mission</u>: 18/10/2012

Opérateur : MR MINARD PHILIPPE



Sommaire

RAPPORT DE SYNTHESE	3
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	4



RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : 18/10/2012 Opérateur : MR MINARD PHILIPPE

Localisation de l'immeuble	Propriétaire	
Adresse : Campagnac Code postal : 46240 Ville : MONTFAUCON	Etage: na N° lot(s): na Section cadastrale : na N° parcelle(s) : na N° Cave : na	Civilité : SCI Nom : MGH représentée par Mr LAVERDET Adresse : Code postal : 46240 Ville : MONTFAUCON

^{*} na=non affecté

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : E (voir recommandations)

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :

Dossier n°: PM18101202 3/8



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N° : PM18101202

Valable jusqu'au : 17/10/2022

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Avant 1975

Surface habitable : 78 m² Adresse : Campagnac 46240 MONTFAUCON Date: 18/10/2012

Diagnostiqueur: MR MINARD PHILIPPE

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Cachet et signature :

Time!

Propriétaire :

Civilité : SCI

Nom: MGH représentée par Mr LAVERDET

Adresse:

46240 MONTFAUCON

Cie d'assurance : GENERALI

Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS

Adresse:

Le : 16/05/2011

Nom:

Adresse:

Date de validité : 16/05/2016

N° certification: 2306781

N° de police d'assurance : **AM207425**

Consommations annuelles par énergie

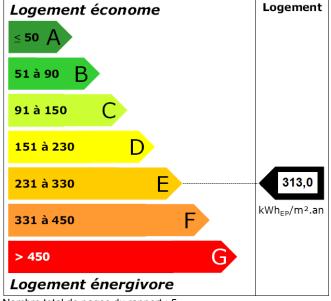
obtenus par la méthode 3CL, version 15C, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010

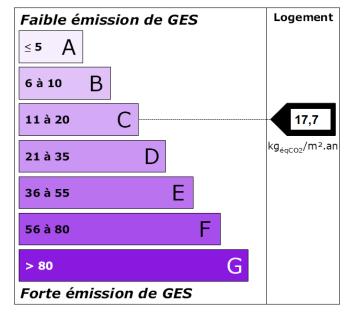
•	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWher	détail par usage en kWhep	
Chauffage	Electricité 7205 kWhEF	18590 kWhEP	793 € TTC
Eau chaude sanitaire	Electricité 2259 kWhEF	5829 kWhEP	249 € TTC
Refroidissement		0 kWhEP	0 € TTC
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	9465 kWhEF	24419 kWhEP	1124 €TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle: 313,06 kWhEP/m².an Estimation des émissions: 17,79 kg éqCO2/m².an





Nombre total de pages du rapport : 5

Dossier n°: PM18101202 4/8



<u>Descriptif du logement et de ses é</u>			
Logement	Chauffage	Eau chaude sar	nitaire
Murs: Murs extérieurs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant) (non isolés) Murs extérieurs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant) (isolés) année des travaux d'isolation inconnue	Système : Pompe à chaleur (divisé) - type split Convecteurs électriques NF électricité performance catégorie C	Système : Chauffe-eau électriqu	ie
Toiture : Combles habitables (isolés) année des travaux d'isolation : inconnue			
Menuiseries : Fenêtre simple vitrage bois Fenêtre double vitrage bois 4/6/4 ou inconnue Fenêtre simple vitrage métal Fenêtre double vitrage bois 4/6/4	Inspection < 15 ans :		
Plancher bas : Terre-plein (non isolé)			
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine reno	ouvelable	okWh _{EP} /m².an ³

Dossier n°: PM18101202 5/8



Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

<u>Variations des conventions de calcul et des</u> prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

^{*} Représente l'énergie économisée grâce au(x) système(s)



Diagnostic de performance énergétique — logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

 Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée:
- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Dossier n°: PM18101202 7/8



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.).

La TVA est comptée au taux réduit de 7%.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consomat° Kwh/m2	Coût	Économies	Retour sur Invest.	Crédit d'impôt
Envisager la pose d'un insert ou un poêle à bois pour assurer la base du chauffage et effectuer l'appoint par des convecteurs NFC ou panneaux rayonnants. Choisir un appareil labellisé " flamme verte ", installé par un professionnel.	310,06	€€€€	*	•	18 ou 31% ¹



1 : ou 31% pour le remplacement d'un système de chauffage bois ou biomasse existant.

Commentaires:

Les crédits d'impôts ne sont pas pris en compte dans la méthode de calcul.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Dossier n°: PM18101202 8/8



SCI MGH représentée par Mr LAVERDET

46240 MONTFAUCON

Propriétaire : SCI MGH représentée par Mr LAVERDET **Adresse de la mission :** Campagnac 46240 MONTFAUCON

FACTURE EN EUROS

NUMERO	DATE	REFERENCE	ECHEANCE
PM18101202	18/10/2012	PM18101202	24/10/2012

Réf	Désignation	Qté	Prix unitaire	Remise	Montant HT
Maison Individuelle	DPE	1	66.89	0.00	66.89

	Base	Taux	Montant
		·	
	66.89	19,6	13.11
Total			13.11

Total HT	Total TVA	Remise	Total TTC	Acompte	Net à Payer
66.89	13.11	0.00	80.00	0.00	80.00

Conditions de règlement :

Paiement par chèque à réception de facture.

Conformément à la loi, à défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal, seront exigibles après mise en demeure. Les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables comptant à réception.

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT					
Date de facturation : 18/10/2012 Renvoyer à					
N° facture : PM18101202					
N° dossier : PM18101202 29 RUE SEGUIER		A régler : 80.00 TTC			
	24000 PERIGUEUX				

N° de TVA intracommunautaire: FR 46 525 033 916

Dossier n°: PM18101202 1/1